



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 11 mai 2021

Réforme de l'accès aux études de santé : Olivier Véran et Frédérique Vidal rappellent l'engagement sans précédent du Gouvernement dans la formation des futurs médecins

Annoncée comme l'un des chantiers prioritaires de la stratégie « Ma Santé 2022 », la transformation des études de santé répond à une volonté forte de diversifier les voies d'accès aux études de santé et les profils des étudiants. Elle favorise la réussite des étudiants dans leur parcours de formation en mettant fin à un système de sélection basé sur le numerus clausus qui conduisait à plus de 60% des candidats sans reconnaissance d'acquis, malgré deux ans passés à l'université.

Désormais, chaque université aura à définir le nombre d'étudiants qu'elle admet dans les filières de santé, en lien avec l'agence régionale de santé (ARS), en prenant en compte, les besoins de santé et les capacités de formation des professionnels de chaque territoire.

Plus de 16 700 places sont offertes pour les quatre filières en santé pour cette année universitaire 2021/2022. L'augmentation la plus significative concerne la filière médicale. La barre des 10 600 étudiants admis en 2^e année de médecine sera franchie à la rentrée 2021, soit une majoration de 1300 places (14%) par rapport à l'an dernier. Ainsi, l'effort sur la formation des futurs professionnels de santé dans un contexte sanitaire exceptionnel, n'a jamais été aussi important.

Cette réforme se déploie dans un contexte exceptionnel du fait de l'épidémie. Les ministres Olivier Véran et Frédérique Vidal tiennent à souligner l'engagement très fort des universités et le dialogue

constructif avec les ARS. Ils saluent la mobilisation de l'ensemble de la communauté enseignante et étudiante en santé du pays ces derniers mois.

Evolution du nombre d'étudiants admis en 2e année de médecine

- Année 2010 : 7403
- Année 2011 : 7587
- Année 2012 : 7821
- Année 2013 : 7861
- Année 2014 : 7843
- Année 2015 : 7862
- Année 2016 : 7987
- Année 2017 : 8408
- Année 2018 : 8552
- Année 2019 : 9149
- Année 2020 : 9361
- Année 2021 : 10675

Contacts presse :

Ministère des Solidarités et de la Santé :

Tel : 01 40 56 60 60

Mél : sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

Tel : 01 55 55 82 00

Mél : presse-mesri@recherche.gouv.fr

Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978 (art.27) et au Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/679) ou « RGPD », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez exercer vos droits en adressant un e-mail à l'adresse DDC-RGPD-CAB@ddc.social.gouv.fr.

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)